

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 20 AVRIL 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 20 avril 2020, à compter de 19 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Vacant	siège 1
Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Lyse Chatelois	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 30 et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Malo siège en séance ordinaire ce 20 avril 2020 par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence : Monsieur Benoit Roy, Madame Édith Rouleau, Madame Karine Montminy, Madame Lyse Chatelois, Monsieur Robert Fontaine, Monsieur Marcel Blouin et Monsieur Marc Fontaine. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2020-04-63

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2020-04-64

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en ajoutant le point 9.4 Sécurité civile et en laissant le point 22 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire ;**
2. **Tenue de la séance à huis clos;**
3. **Acceptation de l'ordre du jour;**
4. **Adoption du procès-verbal du 9 mars 2020;**
5. **Période de questions réservée au public;**
6. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
7. **CDSM;**
8. **Acceptation de la liste des travaux routiers à faire en 2020;**
9. **Covid-19**
 - 9.1 **Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie;**
 - 9.2 **Taxation;**
 - 9.3 **Consultation publique;**
 - 9.4 **Sécurité civile;**
10. **Rapport annuel sécurité incendie de la MRC de Coaticook;**
11. **Dépôt du rapport CSP;**
12. **Demande pour le Parc-École;**
13. **Conseil sport loisir membership;**
14. **Appel d'offres :**
 - 14.1 **Gravier;**
 - 14.2 **Abat-poussière;**
 - 14.3 **Balayage de rue;**
15. **États financiers;**
16. **Dépôt du rapport semaine de relâche (wixx) et souper du conseil;**
17. **Demande au Fonds de cours d'eau;**
18. **Assurances;**
19. **Paiement des comptes :**
 - 19.1 **Comptes payés**
 - 19.2 **Comptes à payer**
20. **Bordereau de correspondance;**
21. **Rapports :**
 - 21.1 **Maire**
 - 21.2 **Conseillers**
 - 21.3 **Directrice générale**

22. Varia;
23. Période de questions réservée au public ;
24. Évaluation de la rencontre;
25. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 09 MARS 2020**

Remis à la prochaine séance.

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question du public.

6. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

7. **CDSM**

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

8. **ACCEPTATION DE LA LISTE DES TRAVAUX ROUTIERS À FAIRE EN 2020**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo désire faire une demande de subvention au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* pour les travaux routiers prévus en 2020;

ATTENDU QUE la directrice générale a présenté une liste des travaux à effectuer pour un montant total de 52 895 \$ taxes non incluses;

Résolution 2020-04-65

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 52 895 \$ taxes non incluses au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* :

Programmation été 2020

• **Gravelage et rechargement :**

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| - chemin Robinson | 10 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin Madore | 15 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du 1 ^e Rang | 25 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du Rang C | 16 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du Gore | 15 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin Breton | 15 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin de la Pointe | 8 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du Lac | 45 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin De Malvina | 50 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin du 5 ^e Rang | 40 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |
| - chemin Champeau | 6 voyages (0 - $\frac{3}{4}$) |

Sous-Total

41 895,00 \$

• **Remplacement des ponceaux suivants :**

- un (1) au chemin de Malvina
1 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- deux (2) au chemin du 5^e Rang
1 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
1 de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long

• **Creusage et reprofilage de fossé :**

- * Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel

Sous-Total

11 000,00 \$

GRAND TOTAL

52 895,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. COVID-19

9.1 Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie

ATTENDU QUE l'employeur a le devoir de protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés et d'assurer la sécurité de tous dans leur milieu de travail;

ATTENDU QUE tout employé a l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité et son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité et l'intégrité physique des autres employés ou de tiers qui se trouvent dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a qualifié le 11 mars 2020 de pandémie la COVID-19;

ATTENDU QUE la COVID-19 se transmet notamment par le contact étroit avec une personne infectée ou lors du contact des mains avec des surfaces infectées;

ATTENDU QUE l'employeur souhaite prévenir la propagation de ce virus au sein de son organisation;

Résolution 2020-04-66

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

Que la Municipalité adopte la présente Directive temporaire de mesures en cas d'épidémie.

Que la directive a été déposée au conseil pour lecture et que le document sera gardé aux archives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Taxation

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris la décision de fixer à 0% le taux d'intérêt applicable pour tout retard de paiement sur le versement de taxes municipales du 30 mars 2020 jusqu'à la prochaine séance, soit le 8 juin;

ATTENDU QUE le conseil prend ces mesures pour alléger les citoyens qui pourraient avoir des difficultés financières dues à la pandémie;

Résolution 2020-04-67

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

DE fixer à 0% les frais d'intérêts applicables pour le retard de paiements des taxes municipales pour le versement du 30 mars 2020 jusqu'à la prochaine séance, soit le 8 juin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.3 Consultation publique

ATTENDU QU' une consultation publique devait avoir lieu le 20 avril 2020 à 18 h 30 concernant les modifications aux règlements 427-2020,428-2020,429-2020,430-2020,431-2020 et 432-2020 du plan d'urbanisme numéro 355-2010 afin d'être en concordance au Schéma d'aménagement et de développement durable numéro 6-25 de la MRC de Coaticook;

ATTENDU QUE le conseil choisit de suspendre l'assemblée publique pour respecter les directives de l'état d'urgence sanitaire;

ATTENDU QU' un avis public de report sera publié;

ATTENDU QUE le processus d'adoption réglementaire est suspendu jusqu'à nouvel ordre;

Résolution 2020-04-68

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De reporter la consultation publique au moment opportun selon les directives du Ministère.

Qu'un nouvel avis public annonçant la tenue de la consultation publique sera donné après la fin de l'état d'urgence sanitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 Sécurité Civile

ATTENDU QUE les citoyens reçoivent beaucoup d'informations via les réseaux sociaux, les journaux et la télévision concernant la COVID-19;

ATTENDU QUE les citoyens de 70 ans et plus ont été contactés par téléphone pour établir leurs besoins ou répondre à leurs questions;

Résolution 2020-04-69

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

Que des appels à tous les citoyens via la liste téléphonique de la sécurité civile ne sera pas fait pour le moment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLER

10. RAPPORT ANNUEL SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE COATICOOK

ATTENDU QUE dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Malo pren en compte le rapport annuel pour l'année 2018 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit;

ATTENDU QUE les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « *communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des biens endommagés et le déroulement des événements*», communément appelé «DSI»

IL EST RÉSOLU

Résolution 2020-04-70

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risque en incendie au 31 décembre 2019, tel que présenté;

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. DÉPÔT DU RAPPORT DU CSP

Madame Édith Rouleau dépose au conseil le rapport du comité de sécurité public.

12. DEMANDE POUR LE PARC-ÉCOLE

- ATTENDU QUE** le parc-école de l'école Notre-Dame-De-Toutes-Aides est désuet et que les modules de jeux doivent être changés;
- ATTENDU QUE** les enfants de la Municipalité ont accès au Parc-École en dehors des heures d'école pour y jouer;
- ATTENDU QUE** l'équipe-école et la direction cherche à trouver plusieurs sources de financement;
- ATTENDU QUE** le directeur de l'école, Monsieur Yannick Roberge, demande à la Municipalité un soutien financier pour l'achat de nouveaux modules de jeux;

Résolution 2020-04-71

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy

D'accepter d'offrir un soutien financier pour un montant maximal de 10 000\$ taxes incluses pour l'achat de module de jeux pour l'école Notre-Dame-De-Toutes-Aides de Saint-Malo.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. ADHÉSION CONSEIL SPORT LOISIR

- ATTENDU QUE** le Conseil Sport Loisirs de l'Estrie sollicite la municipalité de Saint-Malo de devenir membre pour l'année 2020 - 2021;
- ATTENDU QUE** le coût de l'adhésion en vigueur du 1er avril 2020 au 31 mars 2021 est de 70 \$ pour une municipalité de moins de 1 000 habitants;

Résolution 2020-04-72

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

De renouveler la carte d'adhésion au Conseil Sport Loisirs de l'Estrie au montant de 70 \$ pour l'année 2020 – 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. APPEL D'OFFRES

14.1 Gravier

- ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Malo veut obtenir le gravier adéquat et de qualité lorsqu'elle fait l'entretien de ses chemins;
- ATTENDU QU'** elle détaille exactement le gravier nécessaire pour ses chemins dans le devis qu'elle fournit aux fournisseurs;

Résolution 2020-04-73

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

Que le conseil municipal accepte le devis présenté par la directrice générale.

Que le devis sera envoyé aux fournisseurs par appel d'offres sur invitation pour le granulats concassés de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Abat-poussière

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo veut obtenir des prix pour de l'abat-poussière en liquide;

Résolution 2020-04-74

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

QUE l'appel d'offres sera envoyé aux fournisseurs pour l'abat-poussière en liquide.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 Balayage de rue

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit faire balayer les rues à chaque année;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à deux entreprises des prix pour le balayage 2020;

Résolution 2020-04-75

Il est proposé par la conseillère Lyse Chatelois
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE l'entreprise Claude Montminy fera le balayage des rues de la Municipalité de Saint-Malo au taux de 150 \$ l'heure plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. ÉTATS FINANCIERS

Remis à une séance ultérieure.

16. DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA SEMAINE DE RELÂCHE (WIXX) ET DU SOUPER DU CONSEIL

Madame Édith Rouleau dépose au conseil un rapport des revenus et dépenses pour la semaine de relâche (WIXX) 2020 ainsi que pour le souper du conseil.

17. DEMANDE AU FONDS DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que la MRC de Coaticook propose et encourage les municipalités ayant un lac à se concentrer sur l'échantillonnage de sa fosse et non sur ses tributaires;

CONSIDÉRANT que procéder à l'échantillonnage de la fosse d'un lac permet de connaître son état, de suivre son évolution dans le temps et de dépister les signes d'eutrophisation ou de dégradation;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Malo et de Saint-Herménégilde souhaitent échantillonner leur lac respectif par le biais de Réseau de surveillance volontaire des lacs

(RSVL) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT qu'un riverain ou tout autre personne désignée par la Municipalité, possédant un bateau (à moteur ou non) devra effectuer l'échantillonnage du phosphore, du carbone organique dissous et de la chlorophylle selon les trois dates indiquées par le ministère, à 3 reprises durant l'été;

CONSIDÉRANT qu'une semaine sur deux, de début juin au début octobre, le niveau de transparence devra également être mesuré;

CONSIDÉRANT que les coûts s'élèvent à 466 \$ par station par année;

CONSIDÉRANT que ce prix inclut les coûts d'analyse des trois prélèvements, les documents d'accompagnement, les frais de transport et les taxes, mais un montant supplémentaire de 60 \$ devra être ajouté aux nouvelles inscriptions du réseau pour l'acquisition du disque de Secchi;

CONSIDÉRANT qu'une demande pourrait être présentée au fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que si la demande est acceptée par la MRC, la Municipalité devra contribuer financièrement pour couvrir 50 % des coûts, puisque le fonds de cours d'eau ne couvre pas l'intégralité des coûts;

SUR PROPOSITION

IL EST RÉSOLU

Résolution 2020-04-76

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois ,

Que la Municipalité de Saint-Malo procède à l'échantillonnage de la fosse du Lac Lindsay au cours de l'été 2020;

De présenter une demande d'aide financière au Fonds de cours d'eau de la MRC de Coaticook dans le cadre du projet d'échantillonnage de la fosse du lac;

De contribuer financièrement au réseau de surveillance volontaire des lacs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18. ASSURANCES

Remis à une séance ultérieure.

19. PAIEMENT DES COMPTES

19.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 150 793,77 \$ payés depuis le 09 mars 2020;

Résolution 2020-04-77

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 150 793,77 \$ payés depuis le 09 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2 Comptes à payer

19.2.1 Patinoire

ATTENDU QU' à la résolution 2019-11-210 le conseil a accepté la soumission de l'entreprise Ferme MC Lemieux pour le déneigement et l'arrosage de la patinoire;

ATTENDU QUE la saison hivernale est terminée;

ATTENDU QUE l'entretien de la patinoire est maintenant terminé;

Résolution 2020-04-78

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

De payer la facture à l'entreprise Ferme MC Lemieux au montant de 6000\$ plus les taxes applicables pour l'entretien de la patinoire 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2.2 Politique familiale

ATTENDU QUE la résolution 2008-02-46 a été adoptée afin d'accorder un crédit de taxes foncières pour les maisons existantes dans le cadre de la politique d'accès à la propriété de la politique familiale;

ATTENDU QU' une demande a été faite pour un crédit de taxes foncières (maison existante) par les propriétaires du 2607-51-6536 à Saint-Malo.

ATTENDU QUE la maison a été achetée le 30 mai 2019;

ATTENDU QUE les propriétaires rencontrent les conditions de la politique familiale et sont éligibles à un crédit de taxes foncières de 500 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022.

Résolution 2020-04-79

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QU'un remboursement de 500 \$ pour les années 2020-2021 et 2022 de taxes foncières sera accordé au propriétaire du 2607-51-6536 à Saint-Malo pour l'achat d'une maison existante avec enfant de moins de douze (12) ans.

20. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue.

20.1 Mois de la Jonquille

- CONSIDÉRANT QUE** chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoise reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;
- CONSIDÉRANT QUE** pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;
- CONSIDÉRANT QU'** environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;
- CONSIDÉRANT QUE** la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8 %, passant de 55 % en 1992 à 63 % en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;
- CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoise atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;
- CONSIDÉRANT QUE** la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoise à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;
- CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les Québécois et Québécoises à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer;

IL EST, EN CONSÉQUENCE,

Résolution 2020-04-80

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par la conseillère Lyse Chatelois,

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Malo encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21. **RAPPORTS :**

21.1 **Maire**

Monsieur Roy informe le conseil sur les sujets suivant :

- la hausse du nombre d'appels à la Sûreté du Québec pour des violences conjugales et de la détresse psychologique dûs aux événements actuels.
- certains écocentres occasionnels sont remis à l'automne.
- les camps de jours, nous sommes toujours en attente des prochains développements en lien avec la Covid-19.
- le tournoi de golf de la MRC de Coaticook pour la fête de la famille est annulé pour 2020.
- la fête des citoyens de la Municipalité est annulée également.
- Une demande à Madame Bibeau sera faite par le Préfet pour soutenir nos organismes à but non-lucratif dans la MRC de Coaticook.

21.2 **Conseillers**

- Monsieur Marc Fontaine mentionne qu'il y a un trou à faire réparer entre St-Isidore et Saint-Malo.

21.3 **Directrice générale**

21.3.1 **Comité des Loisirs**

ATTENDU QUE le comité des loisirs a à faire faire la tonte de pelouse sur une parcelle du terrain leur appartenant;

ATTENDU QUE la superficie est très minime et que c'est très dur de la donner en contrat;

ATTENDU QUE le comité des Loisirs demande à la Municipalité de prendre en charge cette petite superficie lors de la tonte de pelouse;

Résolution 2020-04-81

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter que le personnel de voirie de la Municipalité fasse la tonte de pelouse à la salle des Loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

21.3.2 **Paroisse Notre-Dame-De-L'Unité**

La paroisse Notre-Dame-De-L'Unité, église de Saint-Malo, demande une rencontre avec le conseil municipal pour discuter

des enjeux de l'Église. Une rencontre sera organisée lorsque se sera possible.

22. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

23. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

24. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 25.

Benoit Roy, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière